



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 juin 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 juin 2005

**Approbation de la convention 'Dispositif régional d'aide au portage  
foncier et immobilier destiné à des opérations de logement social'**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

***Adjoint :***

Mlle Fabienne RAVENEAU

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU

**Approbation de la convention 'Dispositif régional d'aide au portage foncier et immobilier destiné à des opérations de logement social'**

Monsieur le Maire expose :  
 Mesdames et Messieurs,  
 Après examen par la Commission Générale,  
 Sur proposition du Maire,

Le Conseil Régional Poitou Charentes a mis en place un dispositif d'aide des collectivités locales pour financer le portage foncier et immobilier destiné à des opérations de logement social, en construction neuve ou en acquisition amélioration, situées notamment dans des périmètres de renouvellement urbain.

Ce dispositif qui repose sur l'octroi de subventions par le Conseil Régional permet de bonifier le taux d'intérêt des prêts sur fonds d'épargne accordés par la CDC aux collectivités, selon la réglementation en vigueur et doit permettre de faciliter le montage d'opération de portage de manière à saisir les opportunités d'acquisition foncière, réduire le coût du portage foncier et favoriser la réalisation des opérations finales. Les subventions octroyées par le Conseil Régional à la ville porteront sur la totalité des intérêts d'emprunts, constituant ainsi des prêts à taux zéro pour le portage foncier.

La présente convention qui a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement de l'aide régionale à la mise en œuvre des opérations de portage foncier porte sur un montant estimé à environ 80 000 € sur les bases suivantes :

- 120 logements
- ratio m<sup>2</sup>/lgt : 300
- 20€/ m<sup>2</sup>
- taux d'intérêt PPU à 3,45%
- durée du portage égale à 3 ans

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à établir l'emprunt,
- Approuver la présente convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
 L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)